



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 103444

### Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la situation de la filière du granit en France. La plupart des monuments funéraires sont aujourd'hui importés de Chine sous l'impulsion des grands groupes de pompes funèbres français qui, tels que le groupe Roc-Eclerc, imposent à leurs franchisés de passer par leurs centrales d'achat afin de maintenir des prix discounts. Or il s'agit de produits « bas de gamme » qui, outre le fait qu'ils se dégradent plus rapidement, sont produits dans des conditions sociales plus que contestables, en utilisant des enfants et des prisonniers politiques. Face à cette situation de concurrence déloyale, les industriels français du granit peinent à maintenir leurs investissements et les emplois locaux. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de soutenir la filière du granit.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103444

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3005

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)